

Cette procédure m'oblige :

- ▶ à étudier dès maintenant, et **avant le 20 mars**, les différentes possibilités de poursuite d'études qui s'offrent à moi
- ▶ à valider mes vœux **au plus tard le 2 avril**
- ▶ à classer mes candidatures par ordre de préférence **avant le 31 mai**
- ▶ à répondre à la **proposition d'admission** qui me sera faite
- ▶ à participer à la procédure complémentaire, si je n'ai eu aucune proposition d'admission.

ATTENTION : le classement des candidatures est essentiel : la proposition d'admission qui me sera faite sera la mieux placée possible dans l'ordre de mes vœux et les vœux suivants ne me seront donc pas proposés.

Pour construire mon projet d'avenir, je ne suis pas seul(e) :

Je peux en parler et obtenir conseil auprès :

- du professeur principal
- du conseiller d'orientation-psychologue
- de mes professeurs
- des personnes qui exercent une activité professionnelle qui m'intéresse
- des étudiants qui suivent une formation à laquelle je pense
- des services d'information et d'orientation des universités

Et bien sûr, auprès de mes parents, mes ami(e)s....

Je consulte les publications de l'Onisep, notamment :

- l'« Après Bac » régional (parution décembre)
- l'« Après Bac » national (parution janvier)
- les revues « Parcours »

Je participe aux différentes actions d'information

- dans mon lycée
- au centre d'information et d'orientation
- à des salons des métiers et des formations
(Tous les salons sont sur www.ac-montpellier.fr/orientation)
- lors des journées portes ouvertes

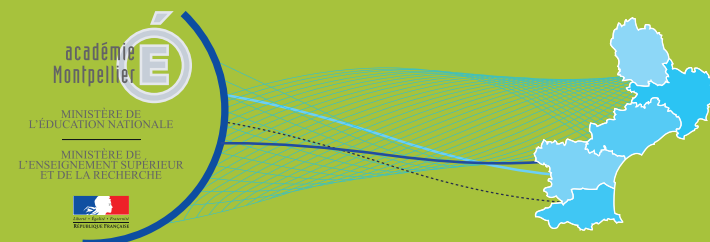
Je m'informe sur internet

Université de Montpellier I : www.univ-montp1.fr
Université de Montpellier II : www.univ-montp2.fr
Université de Montpellier III : www.univ-montp3.fr
Université de Nîmes : www.unimes.fr
Université de Perpignan : www.univ-perp.fr

Je peux demander l'avis de l'université sur mon projet d'étude en 1^{ère} année de Licence en me connectant à son site ou sur www.admission-postbac.fr

- IUT de Béziers : www.iutbeziers.univ-montp2.fr
- IUT de Montpellier et son antenne de Sète : www.iutmtp.univ-montp2.fr
- IUT de Nîmes : www.iut-nimes.fr
- IUT de Perpignan et ses antennes de Carcassonne et Narbonne : www.iut-perpignan.fr/
- Lycées de l'académie de Montpellier : www.ac-montpellier.fr/sections/academie/structure-academique/colleges-lycees/sites-web-etablissements
- Rectorat de Montpellier : www.ac-montpellier.fr/orientation
- Campus France : www.campusfrance.org
- Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions : www.onisep.fr et www.lyceens-languedoc-roussillon.fr
- Portail étudiant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : www.etudiant.gouv.fr
- Portail de l'enseignement agricole : www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/
- Portail spécifique :

www.admission-postbac.fr



Admission postbac 2014

En 2014, pour poursuivre des études supérieures en France dans l'enseignement public ou privé sous contrat dans une des formations suivantes :

- Brevet de technicien supérieur (BTS)
- Brevet de technicien supérieur Agricole (BTSA)
- Classe de mise à niveau en arts appliqués
- Classe de mise à niveau en hôtellerie
- Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)
- Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES)
- Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST)
- Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
- Diplôme des Métiers d'Art (DMA)
- Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
- Licence (L1)
- Première année commune aux études de santé (PACES)
- Ecoles d'architecture, d'art, de commerce, d'ingénieurs

Je saisis ma candidature en **1^{ère} année** sur le portail national

www.admission-postbac.fr

PREMIÈRE ÉTAPE

Je m'informe
à partir du **lundi 2 décembre**

Je saisis mes candidatures
du **lundi 20 janvier**
jusqu'au **jeudi 20 mars**

sur le portail :
www.admission-postbac.fr

DEUXIÈME ÉTAPE

Je valide mes vœux, je constitue et j'envoie
mes dossiers papier lorsque cela m'est demandé
sur la fiche de candidature

jusqu'au **mercredi 2 avril**

Je classe mes candidatures par ordre de
préférence

du **lundi 20 janvier**
jusqu'au **samedi 31 mai**

TROISIÈME ÉTAPE

Je prends connaissance les jeudis 12 et 26 juin
et le **lundi 14 juillet** sur www.admission-postbac.fr
de la proposition d'admission qui m'est faite
et j'y réponds avant le **mardi suivant 14 h 00**
pour les 2 premières phases et avant le **samedi**
19 juillet 14 h 00 pour la dernière phase

Je dois participer à chacune des phases
d'admission tant que je n'ai pas répondu
« **Oui définitif** »

Je m'inscris

Je procède à mon inscription administrative (selon
les modalités et le calendrier qui me seront indiqués
sur mon dossier)

... et si je n'ai eu aucune proposition
d'admission, je participe à la procédure
complémentaire

du **vendredi 27 juin**
au **lundi 15 septembre**

AIDE À L'ORIENTATION

Si j'envisage de préparer une Licence, je peux demander un avis ou un conseil (dispositif
d'orientation active - conseil pour votre L1) à l'université en me connectant à son site (voir
adresses au verso) dès le début janvier ou sur www.admission-postbac.fr à partir du 20 janvier 2014

Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre émettra un avis sur tous mes vœux de poursuite d'études

Quels que soient les conseils qui m'aurent été donnés, je resterai libre de ma décision

Année scolaire 2013-2014	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Information	A partir du lundi 2									
Orientation active - (selon le cas)		A partir du 06 ou du 20								
Saisie des candidatures		A partir du lundi 20		Jusqu'au jeudi 20						
Validation des vœux		A partir du lundi 20			Jusqu'au mercredi 2					
Envoi des dossiers papier					Jusqu'au mercredi 2					
Classement des candidatures par ordre de préférence		A partir du lundi 20				Jusqu'au samedi 31				
Propositions d'admission (à 14 h 00)							Jeudi 12 et jeudi 26	Lundi 14		
Procédure complémentaire							A partir du vendredi 27			Jusqu'au lundi 15
Inscription										

Tous les détails sont disponibles sur le portail www.admission-postbac.fr rubrique « Guide du candidat »